

Accompagner les parcours de mutation des enseignants du premier degré et des personnels du second degré

UNE DEMARCHE DE DESIGN DE SERVICE

MODULE 1/4

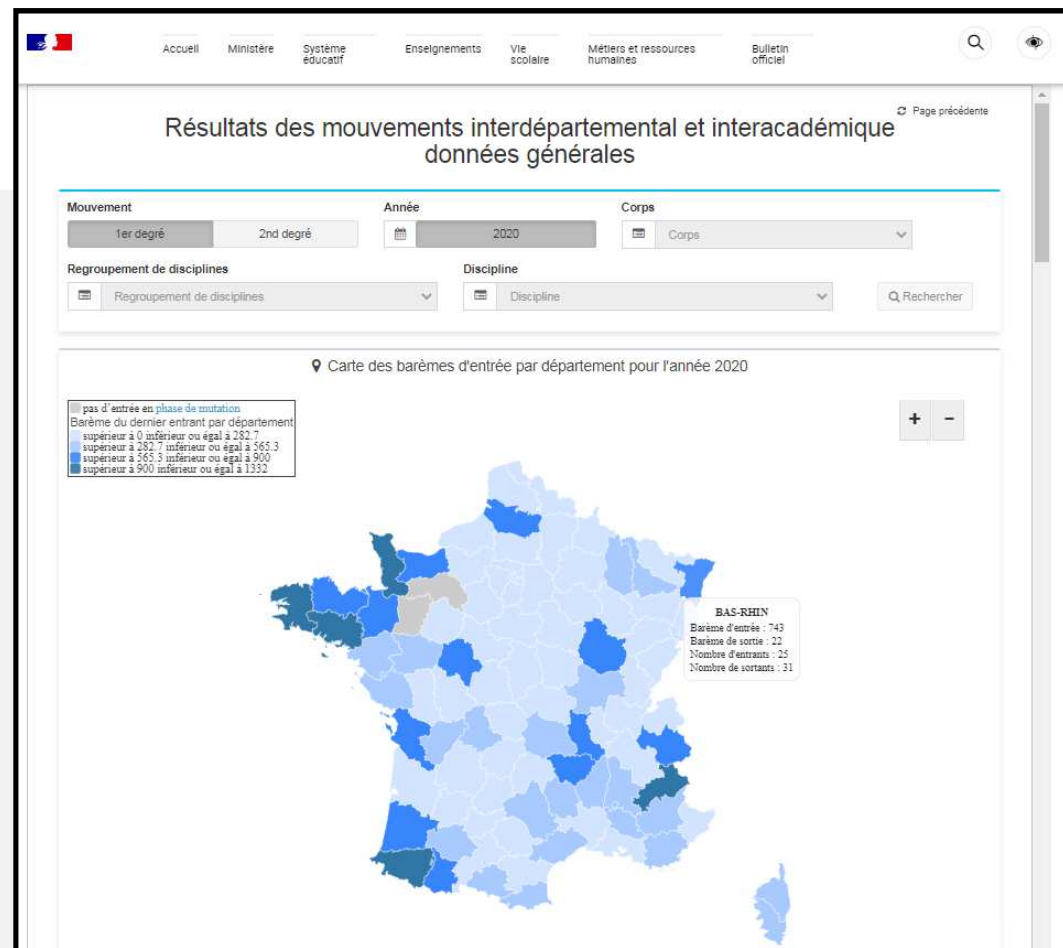
Carte des résultats des mouvements inter départemental et inter académique

education.gouv

MARS 2020 :

INFORMATIONS SUR LES RESULTATS DU MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE OU INTER-DEPARTEMENTAL :

- **messages personnalisés** expliquant les décisions individuelles d'affectation via la **messagerie i-prof ou par sms**
- **cartographie des résultats** des mouvements inter mise en ligne sur le [site education.gouv.](http://site.education.gouv.fr)



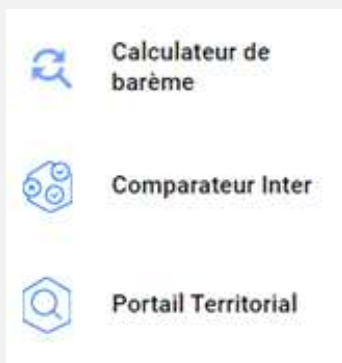
MODULE 2/4

Comparateur de mobilité

OCTOBRE 2020 : COMPARATEUR DE MOBILITÉ

Un outil disponible à partir du site education.gouv.fr pour faciliter les prises de décision et mieux accompagner les nouveaux arrivants :

- Offre de service personnalisée
- Réponse de proximité



Estimer son barème à partir de sa situation individuelle

Comprendre les implications des règles nationales, académiques ou départementales et comparer les scénarios de mobilité à partir d'une estimation individuelle



Promouvoir les ressources académiques et pédagogiques (parcours professionnels et accompagnements proposés...) et valoriser l'offre de services de chaque territoire (transport, logement...)

Ce site vous propose une projection basée sur la mobilité des années précédentes. Ces informations sont données à titre indicatif.

Bienvenue dans le comparateur de mobilité

Cet outil est destiné aux enseignants du 1er et du 2nd degré public.

Cet outil vous permet de :

-  Estimer votre barème et connaître les pièces justificatives qui vous seront demandées lors de votre demande de mutation
-  Tester différents scénarios de mutation

Les résultats affichés sont calculés à partir des résultats des années précédentes



Cet outil ne donne pas les résultats de la prochaine campagne de mutation.
Cet outil n'est pas une plateforme de demande de mutation.





Comparateur de mobilité

Calcul du barème à partir des règles des mouvements interdépartemental et inter-académique de l'année précédente :

- calcul automatique des points
- explication des règles
- liste des pièces justificatives à fournir

Ce site vous propose une projection basée sur la mobilité des années précédentes. Ces informations sont données à titre indicatif.

1er degré 2nd degré Année de référence : 2020

Situation individuelle

Obligation emploi

Je suis bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Situation de handicap

Non concerné

Moi-même

Mon/ma conjoint(e)

Mon/mes enfant(s)

Caractère répété d'une demande

J'ai déjà participé au mouvement inter-académique et je demande la même académie en 1er vœu

1 | Nombre de demandes

Autres situations

Je sollicite ma réintégration à titre divers

J'envisage une affectation à Mayotte

Je souhaite rejoindre un département d'outre-mer où se trouve le centre de mes intérêts matériels et moraux

Précisions et observations

Si vous demandez le même département en premier vœu chaque année, sans obtenir satisfaction, une bonification peut vous être attribuée pour chaque renouvellement de ce même premier vœu.
 Bonification : 5 points pour chaque demande. L'interruption de participation ainsi que l'annulation d'une mutation obtenue l'année précédente déclenchent automatiquement la remise à zéro du capital de points déjà constitué. Non cumulable avec les bonifications liées à la situation familiale.

Calcul de vos points

+ vœu préférentiel	5
Sous Total étape actuelle	5

Pièces-jointes

Aucune pièce justificative à fournir pour l'élément sélectionné

Je suis un jeune professeur des écoles, je souhaite changer de département pour la deuxième année consécutive.

Comparateur de mobilité

1er degré 2nd degré Année de référence : 2020

Ce site vous propose une projection basée sur la mobilité des années précédentes. Ces informations sont données à titre indicatif.

Calculateur de barème

Comparateur Inter

Portail Territorial

Situation professionnelle

Type de poste

- Instituteurs
 Professeurs des écoles

Grade

- Classe Normale
 Classe Exceptionnelle
 Hors classe

Ancienneté de service

Échelon 6

Ancienneté de fonction dans le département actuel

Nombre d'années 4

Nombre de mois entiers 1

Type d'établissement

- Établissement classé REP
 Établissement classé REP +
 Établissement relevant de la politique de la ville

← RETOUR

RÉINITIALISER



CONTINUER →

Précisions et observations

Dans l'objectif de favoriser la stabilité des équipes éducatives dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire, une bonification est attribuée **après 5 ans de service effectif en continu dans un établissement relevant d'un réseau REP+ ou REP**. Pour en bénéficier vous devez être en activité et affecté au 1er septembre (au moment de votre demande) dans une école ou un établissement "REP" et justifier d'une durée minimale de cinq années de services continus. La durée s'apprécie au 31 août de l'année scolaire en cours au moment de la demande.

Les périodes de formation sont prises en compte et les services à temps partiels sont assimilés à des services à temps plein. Par contre, les périodes de congé de longue durée, disponibilité, détachement, position hors cadre ne sont pas prises en compte. Les durées de services acquises dans des écoles ou établissements différents relevant des réseaux Rep et/ou Rep+ se totalisent entre elles. En cas de services continus de cinq années, mélangeant des affectations en établissement relevant du réseau Rep et

Calcul de vos points

 Sous Total des points individuels	5
 Sous Total des points familiaux	0
+ Ancienneté de service	33
+ Affectation en REP	45
Sous Total étape actuelle	78

Pièces-jointes

Aucune pièce justificative à fournir pour l'élément sélectionné

Je bénéficie des points liés à mon ancienneté dans mon département actuel et à mon affectation en REP.

Comparateur de mobilité

1er degré 2nd degré Année de référence : 2020

Ce site vous propose une projection basée sur la mobilité des années précédentes. Ces informations sont données à titre indicatif.



Bilan

Merci d'avoir rempli votre profil !

Vous pouvez à tout moment en modifier les informations

[← RETOUR](#)

Calcul de vos points estimés

 Sous Total des points individuels	5
 Sous Total des points familiaux	0
 Sous Total des points professionnels	78
Total des points estimés	83

Pièces-jointes

Aucune pièce justificative à fournir pour l'élément sélectionné

[↓ TÉLÉCHARGER](#)

Mon barème est calculé à partir des règles de l'année précédente, cela me permet de voir les mutations qu'il m'aurait permis d'envisager

Comparateur de mobilité

Affichage des résultats de l'année précédente :

- carte des départements ou des académies envisageables à partir du barème calculé
- tableau des résultats par département pour le 1^{er} degré et par académie pour le second degré

1er degré 2nd degré Département d'origine ARDECHE

Mon barème: 83

1332

Ce site vous propose une projection basée sur la mobilité des années précédentes. Ces informations sont données à titre indicatif.

Comparez à l'inter vos probabilités d'entrées dans les départements.

Flux entrants

Je suis pour l'instant affecté en Ardèche. L'année dernière, mon barème aurait été suffisant pour quitter ce département

Sortie du département d'origine : ARDECHE
Barème du dernier sortant: 22
Nombre de sorties: 15

Barème d'entrée dans le département en 2020

- Envisageable
- Peu envisageable
- Non envisageable
- Sans entrant (ou moins de 2 entrants)

Avec le même barème, je n'aurais pas pu quitter l'Ain, l'Aisne, l'Allier, les Hautes-Alpes....

Département	Barème du dernier entrant	Barème du dernier sortant	Nombre d'entrants	Nombre de sortants	Nombre de candidats à l'entrée	Nombre de candidats à la sortie
AIN	22	427	38	56	131	267
AISNE	42	325	15	26	56	123
ALLIER	22	798	22	13	104	179
ALPES-DE-HTE-PROVENCE	511	22	11	9	257	34
HAUTES-ALPES	1268	313	3	3	230	3
ALPES-MARITIMES	22	90	60	35	450	117
03/12/2020	424.67	22	18	15	276	30

MODULE 3/4

Portail des territoires

Un portail des territoires

Carte cliquable renvoyant sur une page dédiée de chaque site académique où figurent des informations sur :


- **les services et aides** : logement, transport, aides sociales
- **la vie professionnelle** : liste des établissements ou annuaire, services RH, accompagnement professionnel
- **la vie pédagogique** : sites disciplinaires académiques, projets innovants, projets académiques


Découvrez les 30 académies métropolitaines et d'Outre-mer



J'envisage une mutation dans l'académie de Grenoble, je recherche des informations sur le logement

Ce site vous propose une projection basée sur la mobilité des années précédentes. Ces informations sont données à titre indicatif.

 Calculateur de barème

 Comparateur Inter

 Portail Territorial

Ce site vous propose une projection basée sur la mobilité des années précédentes. Ces informations sont données à titre indicatif.

Calculateur de barème

Comparateur Inter

Portail Territorial

Je retrouve sur une même page toutes les informations académiques me permettant une installation sereine

Je découvre des opportunités professionnelles, des dynamiques de territoires stimulantes

Parcours professionnel

La GRH de proximité
 La formation tout au long de la vie
 Les services gestionnaires
 Écoles, collèges et lycée de notre académie

Services et aides

Les aides sociales en votre faveur
 Votre guide d'accompagnement en ligne
 Handicap : quels sont vos droits ?
 Logement et transport

Vie pédagogique

Les actualités de l'académie
 Le projet académique
 Les sites disciplinaires
 Les sites web des établissements scolaires



Le portail des territoires

Présentation de l'académie de Corse

> Une académie dynamique, un contexte spécifique

L'académie de Corse a été créée en 1975. Elle est dirigée par un recteur. Julie BENETTI occupe cette fonction depuis le 18 juin 2018.

Le rectorat de l'académie de Corse occupe les anciens locaux de l'hôpital Eugénie d'Ajaccio.

Il existe deux directions de services académiques de l'Éducation nationale à Ajaccio et Bastia. La DSDEN de Corse du Sud est dirigée par Virginie FRANTZ. La DSDEN de Haute-Corse est dirigée par Christian MENDIVÉ.

> Informations :

Les établissements, effectifs et personnels

Le contexte géographique

Le contexte institutionnel



Nous constatons en ce moment une très forte recrudescence des attaques visant à perturber les systèmes d'information.
Le vecteur d'attaque privilégié est basé sur des **campagnes de pourriel** affichant un nom d'expéditeur licite d'une instance du ministère (administration centrale, rectorat, etc.).
Comment identifier son interlocuteur

Vous êtes ici : Accueil > Emplois, carrières, formation > Espace professionnel > Carrière > Mutation > Enseignement public >

Portail des territoires

VIE PROFESSIONNELLE

- Accompagnement professionnel
- Annuaire des établissements
- Ressources humaines

Chaque rubrique me permet d'accéder aux pages du site académique dédiées à ce sujet

SERVICES ET AIDES

ADJOINTE AU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET CORRESPONDANTE RH DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL

Catherine TIESSE

03 22 82 69 73 | 03 22 92 82 12

- Secrète le DRH dans ses missions et activités.
- Coordination de la gestion d'opérations d'accompagnement des parcours professionnels (OPERA, congés de formation, reclassements professionnels, CFC...)
- Coordination de la mise en œuvre des dispositifs d'aide et de suivi des personnels en difficulté (espaces d'accueil et d'écoute : Allo Azur, réseau PAS, protocole d'accompagnement et de suivi des personnels en difficultés, harcèlement moral au travail...)
- Suivi des situations particulières
- Gestion des postes adaptés de courte durée (PACD) / postes adaptés de longue durée (PALD) des 1er et 2nd degrés
- Gestion des allègements de service du second degré public et privé
- Gestion des occupations à but thérapeutique
- Correspondante chargée des dispositifs d'accompagnement médical
- Aménagement du poste de travail des personnels non reconnus travailleurs handicapés

Secrétariat : Hélène GAVET

03 22 82 37 11 | 03 22 92 82 12

CONSEILLÈRE MOBILITÉ CARRIÈRE

VIE PÉDAGOGIQUE

CONSEILLERS RESSOURCES HUMAINES DE PROXIMITÉ

Comme suite à la publication le 18 juillet 2019 de la circulaire n° 2019-105 du 17-7-2019 au bulletin officiel, le conseiller ressources humaines de proximité est l'interlocuteur privilégié de tous les agents.

AISNE

Jérôme BOUSSEMAERE

03 23 26 26 14 | conseiller-rh02@ac-amiens.fr

OISE

Chloé DOYE

03 44 06 45 52 | conseiller-rh60@ac-amiens.fr

SOMME

Agnès GUITTER

03 22 71 25 29 | conseiller-rh80@ac-amiens.fr



Affiche "Conseiller RH de proximité"
Mise à jour : 22 novembre 2019

CORRESPONDANTE HANDICAP D'ACADÉMIE

Céline COLLIER

03 22 82 38 28 | 03 22 92 82 12



ACADÉMIE

POLITIQUE ÉDUCATIVE

ACTIONS ÉDUCATIVES

SCOLARITÉ ET ÉTUDES

EMPLOIS, CARRIÈRES, FORMATION

EN CE MOMENT

#NouveauLycéePro

Bac 2021

Bourses de collège et lycée

Développement durable

Devoirs faits

Ecole Inclusive / AESH

SNU



Nous constatons en ce moment une très forte recrudescence des attaques visant à perturber les systèmes d'information.

Le vecteur d'attaque privilégié est basé sur des **campagnes de pourriel** affichant un nom d'expéditeur licite d'une instance du ministère (administration centrale, rectorat, etc.).

Comment identifier une falsification d'expéditeur ?

Vous êtes ici : Accueil > Emplois, carrières, formation > Espace professionnel > Carrière > Mutation > Enseignement public >

Portail des territoires

PARCOURS PROFESSIONNEL

Ressources humaines

Services gestionnaires

Accompagnement professionnel

Offre de formation

Annuaire des établissements

SERVICES ET AIDES

Aides sociales

Logement et Installation

VIE PÉDAGOGIQUE

DNL et immersion

Les disciplines : Humanités

Les disciplines : Langues vivantes

Les disciplines : Sciences et techniques

Prévenir et lutter contre l'illettrisme

Projets innovants

Projet académique

Ces informations facilement accessibles me permettent d'envisager une arrivée plus sereine et de connaître les démarches à effectuer dès mon affectation dans l'académie

Logement et Installation

A noter : Circulaires relative aux actions sociales en faveur des personnels

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

Depuis 2018, l'académie d'Amiens met en place un dispositif de réservation de logements auprès de certains bailleurs sociaux.

AIDE À L'INSTALLATION DES PERSONNELS

AIP et AIP-Ville

La prestation interministérielle « Aide à l'installation des Personnels de l'Etat » est une aide non remboursable destinée aux personnels qui viennent d'être nommés (AIP dite « générique ») ou qui sont affectés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (AIP Ville), contribuant à financer, dans le cas d'une location vide ou meublée, les dépenses engagées au titre du premier mois de loyer (...)

MODULE 4/4

Comparateur de mobilité version 2

À venir : en mars 2021

MARS 2021 : COMPARATEUR DE MOBILITÉ version 2

Deux fonctionnalités supplémentaires pour accompagner les enseignants dans leur projet de mutation intra-académique ou intra-départementale :

- Comparaison des règles de mutation entre différentes académies ou différents départements
- Visualisation des zones géographiques ou des types d'établissements accessibles à partir du barème calculé pour tester un scénario de mobilité